

Fiche synthétique du règlement de la consultation

UCANSS

Pouvoir adjudicateur

6 rue Elsa Triolet

93100 MONTREUIL

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Système d'acquisition dynamique

UCANSS_26SAD16



ACCOMPAGNEMENT EVENEMENTIEL DANS LE CADRE DE L'OFFRE D'APPUI A LA FONCTION MANAGERIALE : CAP'M

MES ACTIONS

1

- Prendre connaissance des pièces du dossier de consultation des Entreprises (DCE)

2

- Poser mes questions jusqu'au 25/03/2026

3

- Déposer ma candidature avant le **02/04/2026 à 12h00**



La consultation



Profil d'acheteur : [https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2945402&orgAcronyme=s7h)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2945402&orgAcronyme=s7h](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2945402&orgAcronyme=s7h)

Référence de la consultation : UCANSS_26SAD16

Signature électronique : obligatoire pour l'attributaire (conforme au format PAdES ou XAdES, CAdES)

Considérations sociales : Oui

Considérations environnementales : Oui

Le projet

Description du besoin

Quel est l'objet du système d'acquisition dynamique (SAD) et des marchés spécifiques ?

La présente consultation a pour objet la mise en œuvre d'un accompagnement événementiel autour de thématiques managériales définies annuellement par le copil Cap'm.

Les marchés spécifiques passés dans le cadre de ce système d'acquisition dynamique ont pour objet la conception, l'organisation et l'animation d'événements, en format distanciel, visant à accompagner les managers dans l'appropriation et la mise en pratique de méthodes, d'outils et de thématiques managériales.

Le présent SAD fait l'objet d'une subdivision en 2 catégories :

- Catégorie 1 : les ateliers
- Catégorie 2 : les conférences

Quelle est l'estimation du marché ?

À titre indicatif, le montant estimatif de l'ensemble des marchés spécifiques est de 134 000 € HT sur la durée totale du SAD (139 000 € HT est le montant MAXIMUM), réparti comme suit :

- Catégorie 1 (ateliers) : 23 333 € HT par an soit 93 332 € HT sur 4 ans ;
- Catégorie 2 (conférences) : 10 167 € HT par an soit 40 668 € HT sur 4 ans.

Qui lance la consultation ?

L'UCANSS est un organisme privé en charge d'une mission de service public. C'est un organisme de Sécurité sociale soumis pour ses achats, conformément à l'article L 124-4 du Code de la Sécurité sociale et à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de Sécurité sociale, au Code de la commande publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du même code.

Pour qui est passée la consultation ?

Le système d'acquisition dynamique et les marchés spécifiques afférents sont passés pour les besoins de l'UCANSS dans le cadre de l'offre d'appui à la fonction managériale Cap'M.

Quelle est la durée du système d'acquisition dynamique ?

La durée du SAD est d'un an.

Début du marché

Le marché débute à compter de sa date de notification matérialisée par la date de réception électronique de la copie de l'accord-cadre adressée au titulaire ou la date de début d'exécution prévue

Période initiale

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an.

Reconduction

À la date anniversaire de l'accord-cadre, il pourra être reconduit trois fois pour une durée d'un an par tacite reconduction.

par l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

La durée maximale respective de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne pourra pas dépasser quatre ans.

La consultation

Procédure

La procédure de consultation utilisée pour les marchés spécifiques est la procédure adaptée, en application des dispositions des articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-3 du Code de la commande publique.

Forme du marché

La technique d'achat choisie est le système d'acquisition dynamique en vertu de l'article L. 2125-1-4° du Code de la commande publique.

Décomposition du marché

Catégories	Marchés spécifiques
Catégorie 1 : Ateliers	Marché spécifique 1 : je partage, je pratique (septembre 2026) – montant estimatif : 5 800 € HT
	Marché spécifique 2 : je partage, je pratique (novembre 2026) – montant estimatif : 5 800 € HT
	Marché spécifique 3 : je partage, je pratique (décembre 2026) – montant estimatif : 5 800 € HT
Catégorie 2 : Conférences	Marché spécifique 1 : Conférence être un bon manager (septembre 2026) – montant estimatif : 2 000 € HT
	Marché spécifique 2 : Conférence je suis un manager bienveillant (octobre 2026) – montant estimatif : 2 000 € HT
	Marché spécifique 3 : Conférence je suis un manager innovant (décembre 2026) – montant estimatif : 2 000 € HT

Compléments

Les variantes ne sont pas autorisées et il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

Négociations

Sur la base de ces offres initiales, l'acheteur pourra poursuivre la mise en concurrence dans le cadre d'une négociation qu'il engagera séparément, avec les trois opérateurs ayant présenté les offres jugées les meilleures sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

La période éventuelle et prévisionnelle de négociation sera spécifiée lors du lancement de chaque marché spécifique.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'UCANSS se réserve le droit d'attribuer ce marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Nomenclature

79952000-2	Services d'organisation d'événements
------------	--------------------------------------



Préparer sa réponse

Vérifier le contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)



- Le règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Techniques (CCT)
- Les cadres de réponse de candidature

Poser des questions



- A l'acheteur, via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Au moins 8 jours avant le 20/03/2026 à 12h00.

Surveiller les compléments d'informations



- Sur le profil acheteur, dans le fichier Questions / Réponses
- Vérifier les mises à jour du DCE



Comprendre les règles du jeu

Respecter les conditions de participation

Pour candidater, vous devez :



Ne pas être exclu de la commande publique

Vous ne devez pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner.



Avoir les capacités requises par l'acheteur

Vous devez disposer de capacités financières, techniques et professionnelles.



Disposer des qualifications suivantes (ou équivalentes) :

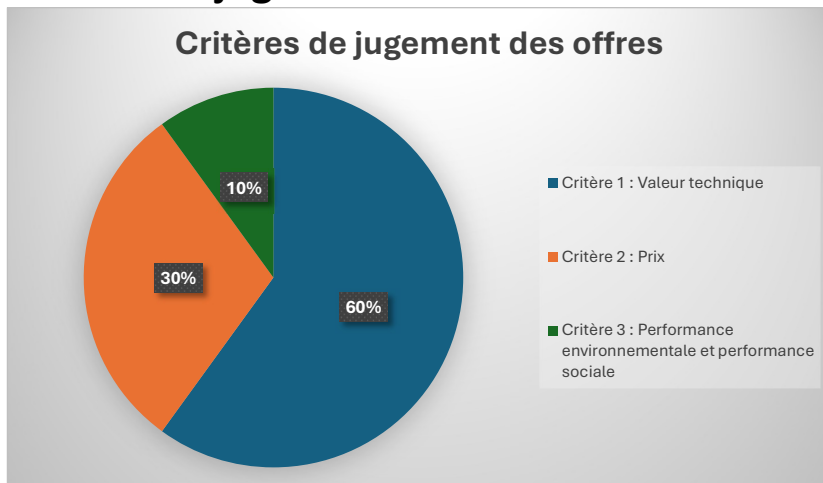
Sans objet



Retrouvez les informations sur les conditions de participation dans le code de la commande publique, articles R2142-1 à R2142-27.

Comment les offres sont-elles notées ?

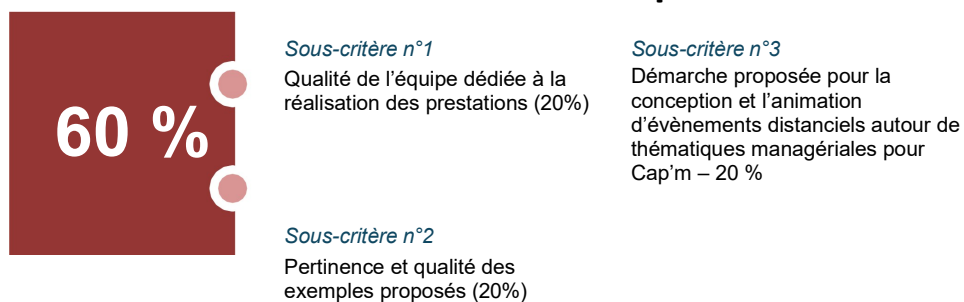
Les critères de jugement des offres



Les sous-critères du critère prix

Sans objet

Les sous-critères du critère technique



Les sous-critères du critère performance environnementale et performance sociale

10 %

Sous-critère n°1

Démarche de réduction de l'empreinte carbone dans le cadre du marché (5%)

Sous-critère n°2

Les moyens et dispositifs prévus pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre de l'exécution du marché (ex. : équipe mobilisée, dispositifs internes mobilisables pendant la prestation) (5%)

Les notes tiennent compte de :



- La précision et concrétude de la réponse
- La pertinence opérationnelle de la proposition
- La cohérence de la proposition avec les besoins de l'acheteur précisés dans les autres pièces du DCE



Répondre au système d'acquisition dynamique

Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.



Pour plus d'informations

Vous pouvez consulter la fiche pratique relative à la [co-traitance et la sous-traitance](#) publiée par l'Etat.

Constituer mon dossier de réponse

Le dossier de réponse du candidat doit être rédigé en français (ou accompagné d'une traduction) et libellé en euros.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres renseignée sur la page de garde du présent document.

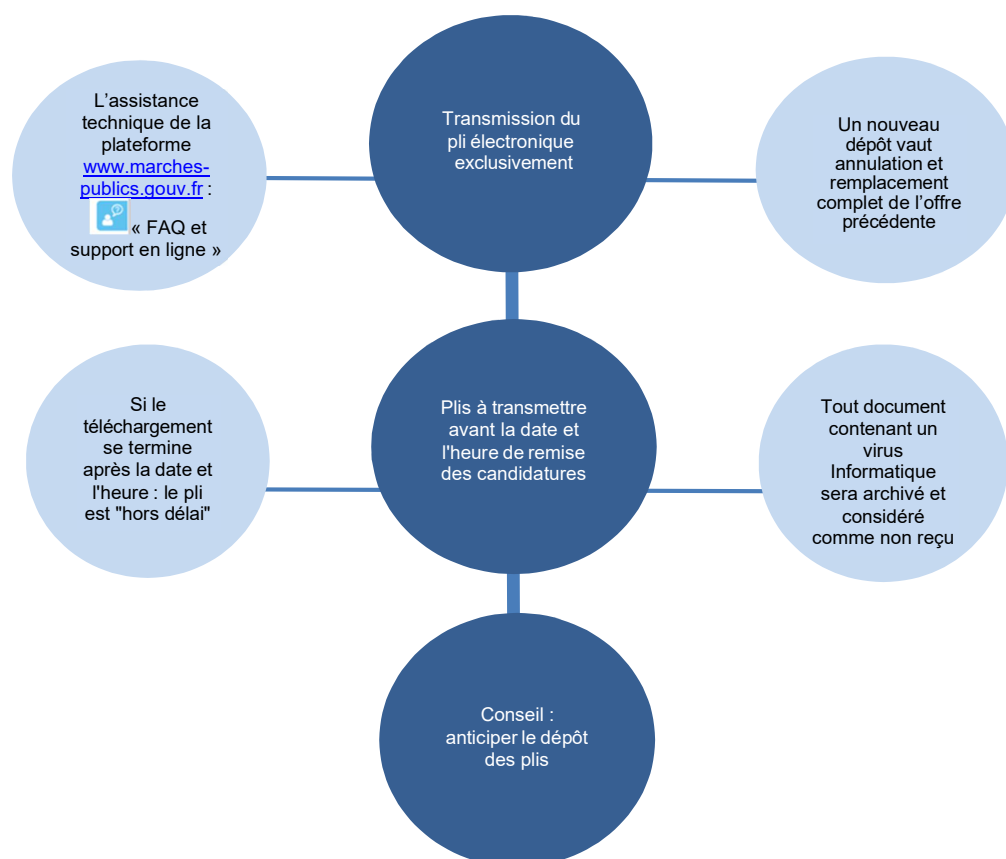
Le candidat doit fournir les documents suivants :

« Candidature »

- ☐ DC1, DC2 ou DUME
- ☐ BEGES
- ☐ Déclaration du chiffre d'affaires entre 2023 et 2025
- ☐ Attestation d'assurance pour les risques professionnels
- ☐ Effectifs moyens entre 2023 et 2025
- ☐ Principaux services fournis entre 2023 et 2025
- ☐
- ☐
- ☐
- ☐

Commenté [EH1]: Ajouter les critères de sélection des candidatures
Confer CRC

Déposer mon dossier de réponse



Régularisation des offres

L'acheteur pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.



Connaître les résultats

Connaître les résultats de sa candidature

L'UCANSS se prononce sur l'admission d'une candidature dans un délai de dix jours ouvrables à compter de la date limite de réception des candidatures.

A l'issue de l'analyse des candidatures, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse.

Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé.

Seuls les candidats admis avant la date estimative du premier marché spécifique seront invités à ce marché spécifique.

Si l'UCANSS constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le candidat pourra être amené à compléter son dossier sur demande de l'UCANSS, dans un délai maximum de quatre jours calendaires à compter de l'envoi de cette demande, via la plateforme PLACE.

Si passé ce délai, le dossier n'est toujours pas complet, l'UCANSS éliminera le candidat.

Seront ainsi éliminés :

- Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions du Code de la commande publique ;
- Les candidats dont les dossiers sont incomplets ou qui n'ont pas fourni les renseignements exigés et ce, après une éventuelle mise en œuvre des dispositions du Code de la commande publique ;
- Les candidats ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter un marché spécifique, c'est-à-dire ceux dont les capacités financières, professionnelles ou techniques sont, à l'évidence, sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du SAD.

Il sera possible pour tout candidat de recandidater après son rejet.

Recours

Les recours pouvant être exercés sont les référés précontractuels et contractuels tels que prévus aux articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et selon les articles 2 et 11 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009.

Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17
Tél. : 01 44 32 51 51